

aura toujours des problèmes. Il faut essayer, dans l'intérêt public, de les régler le plus tôt possible, mais il y en aura toujours.

En ce qui a trait à l'automatisation ou à la mécanisation du service au ministère des Postes, l'article 31.05 de la dernière convention collective stipulait que 90 jours après la signature de la convention, un comité composé des représentants syndicaux et des fonctionnaires du ministère devait être formé. Nous avons demandé aux représentants des syndicats de venir nous rencontrer afin de former ce comité le plus tôt possible, et nous n'avons jamais obtenu de réponse à ce sujet.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de York-Sud peut poser une dernière question supplémentaire. Il faudra ensuite passer à la question suivante. Je donnerai la parole immédiatement après au député de Parry Sound-Muskoka.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, à la suite de la réponse qui a été donnée, puis-je demander au ministre des Postes si, étant donné tous les problèmes qu'entraîne une main-d'œuvre d'une telle importance, il réexaminera le concept voulant que chaque bureau de poste soit automatisé, par exemple dans une province comme Terre-Neuve où le ministère de l'Expansion économique régionale essaie de créer des emplois et où l'automatisation des bureaux de poste diminue considérablement le nombre d'emplois?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre veut-il faire un rappel au Règlement?

[Français]

L'hon. M. Côté: Monsieur l'Orateur, je tiens à signaler qu'il s'agit d'une des affirmations erronées contenues dans le rapport du directeur en cause. Il n'est certes pas question de mécaniser tous les bureaux de poste.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pense que nous entrons là dans un débat. Le député de Parry Sound-Muskoka a la parole.

* * *

LA POLLUTION

LE DÉVERSEMENT D'IMMONDICES DANS LE CANAL WELLAND

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Considérant le rapport publié hier par la Niagara Regional Health Unit au sujet des déchets humains rejetés dans le canal Welland par les navires étrangers, le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures d'interdiction à cet égard?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Très certainement. Je remercie le député d'avoir parlé de cette question car je peux lui dire que j'en ai discuté avec nos fonctionnaires dont elle relève et qu'aucun incident récent ne leur a été signalé. Si cela se reproduisait, nous disposons d'une stricte législation à ce sujet. Si quelqu'un a la preuve que de tels incidents se produisent je lui serais reconnaissant de m'en faire part. Il pourrait y avoir même une possibilité de ce côté.

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, il n'y a à ma connaissance aucun règlement de ce ministère interdisant le rejet

de déchets humains dans les eaux canadiennes. Le ministre a-t-il l'intention d'établir de tels règlements, en vertu de la loi sur la marine marchande du Canada, afin de faire cesser cette pratique?

L'hon. M. Jamieson: Oui, monsieur l'Orateur. Le député conviendra sans doute que le canal en question ne fait pas partie des eaux canadiennes dont il parle. Nous avons en vigueur des règlements très stricts touchant la partie de ces voies d'eau qui forme le canal. Cependant, aucun règlement n'existe pour les Grands lacs eux-mêmes. Nous étudions la question dans l'espoir de pouvoir établir des règlements à cet égard.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE CONFLIT INDO-PAKISTANAIS—L'ÉVACUATION DES RESSORTISSANTS CANADIENS

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures qui m'a répondu à la Chambre, le 29 novembre, que le gouvernement conseillait aux ressortissants canadiens de se préparer à quitter aussi bien le Pakistan de l'Est que celui de l'Ouest. Peut-il nous dire à quelle date le gouvernement canadien a pris les premières mesures en vue d'évacuer ses ressortissants du Pakistan Oriental et Occidental et nous renseigner sur le nombre de Canadiens qu'on sait se trouver aujourd'hui à Dacca et à Islamabad ainsi que sur les plans et les perspectives de leur évacuation sains et saufs.

M. Paul St. Pierre (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, c'est au cours des deux ou trois derniers jours qu'on a dépêché des avions aux aéroports d'Islamabad et de Karachi. Des dispositions avaient déjà été prises en ce sens. Les ressortissants canadiens ont été informés oralement, il y a deux semaines, qu'il serait sage de se préparer à quitter. Je vais donner à mon collègue les chiffres dont nous avons eu connaissance relatifs au nombre de personnes évacuées hier soir de Karachi. On comptait un total de 241 passagers, dont 65 Canadiens, 59 Allemands, 31 Américains, 18 Hollandais et 15 Britanniques.

M. Macquarrie: Monsieur l'Orateur, à ce même propos qui est très important, le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire quelles sont les mesures actuellement prises concernant les ressortissants canadiens qui se trouvent à Dacca où la situation est très sérieuse et à combien se chiffrent les Canadiens demeurés dans le secteur de Karachi, Pakistan Occidental, et quand seront-ils évacués?

M. St. Pierre: En ce qui concerne Dacca, le député n'ignore sans doute pas que deux tentatives ont été faites d'envoyer un avion canadien Hercules sous les auspices des Nations Unies. Ces deux tentatives ont avorté, la seconde fois par suite de tir antiaérien qui a explosé tout près de l'avion canadien, au-dessus de la baie de Bengale. Nous espérons arriver à un accord pour que ces appareils puissent atterrir sains et saufs et évacuer quelques ressortissants canadiens. Ils sont environ 40 au Pakistan Oriental. Plusieurs sont des missionnaires. Les derniers renseignements obtenus indiquent que bon nombre ne veulent pas être évacués, mais que certains souhaitent quitter Dacca. Nous espérons également que les appareils 707 des forces armées canadiennes seront en mesure de se rendre